



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

À la session ordinaire du 17 décembre 2018 dédiée au budget 2019

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. André Lafrance M. Denis Robert Mme Vicky Landry Bergeron M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, la Directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet.

Pensée

**OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018
DÉDIÉE AU BUDGET 2019.**

**LECTURE À HAUTE VOIX, PAR LE PRÉSIDENT, DE L'AVIS DE
CONVOCATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 TEL
QUE SIGNIFIÉ PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE LE 14 DÉCEMBRE ET
PORTANT SUR LE BUDGET. CONFIRMATION PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS D'AVOIR REÇU LA CONVOCATION ET AVOIR
PRIS CONNAISSANCE QUE LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
SERAIENT ABORDÉS.**

RÉSOLUTION 2018- 311

Il est proposé et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 17 décembre 2018 dédiée au budget 2019.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 17 décembre 2018
2. Étude et adoption du budget pour l'année fiscale 2019
3. Établissement des taux variables de la taxe foncière pour l'année 2019
(Actuel= .56 et .80 du 100\$ d'évaluation)
4. Établissement du taux de la taxe sur les ordures pour l'année 2019
(Actuel= 228.\$)
5. Établissement du taux de l'éclairage de la rue Pellerin pour l'année 2019
(Actuel= 24.\$ l'unité)
6. Établissement du taux d'intérêt et frais d'administration pour
l'année 2019 (Actuel : 10%)
7. Publication du sommaire du budget 2019 par la poste
8. Programme triennal d'immobilisation
9. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2019
10. Date et nombre de versement pour le paiement des taxes municipales



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018- 312

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à la majorité que soit adopté le budget municipal pour l'année 2019.

Mme Sylvie Faille est pour
M. André Lafrance est contre
Mme Vicky Landry Bergeron est pour
M. Denis Robert est pour
M. Robert Duteau, maire, ne se prononce pas

M. André Lafrance invoque qu'il soit mentionné au procès-verbal que :

"Je salue l'engagement des membres du Conseil de vouloir revoir le mode de gestion du Parc Régional et de réviser, au cours de la prochaine année, tous et chacun des postes budgétaires incluant ceux reliés au Parc Régional, c'est un important pas en avant. Selon moi, cet engagement n'est pas suffisant, il fallait dès lors s'imposer la rigueur, diminuer le poste relié aux Loisirs et cultures de 25%, ce qui représentait la somme d'environ 150 000,00\$. Je suggérais donc d'affecter cette somme de 150 000,00\$ aux autres postes budgétaires tout en équilibrant, par la même occasion, le poste des surplus libres.

Le Conseil se devait de revoir ses priorités car certaines réalités vont nous rattraper rapidement. La municipalité fait actuellement face à des défis de taille tel que, l'instauration d'un réseau sanitaire et possiblement d'aqueduc dans son secteur nord, la négligence d'entretien durant des années, du garage municipal, nous oblige à agir, sans compter le fait que l'eau de consommation à l'édifice municipal laisse à désirer et ce ne sont que des exemples parmi tant d'autres. Qui plus est, le budget ne rencontre pas les normes comptables de prudence reconnus en matière de surplus libre, une première.

En tant qu'administrateur public, nous nous devons de faire mieux avec moins et les raisons exprimées, séance tenante, m'empêche d'approuver ce budget tel que rédigé. Selon moi, une révision était nécessaire pour assurer la bonne marche des affaires de la municipalité."

RÉSOLUTION 2018-313

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à la majorité que soient établis les taux variables de la taxe foncière pour l'année 2019 comme suit :

Catégorie résiduelle (taux de base)	0,57 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles non résidentiels	0,81 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles industriels	0,81 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles de six (6) logements et plus	0,57 / 100\$ d'évaluation
Catégorie de terrains vagues desservis	0,57 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles agricoles	0,57 / 100\$ d'évaluation
Catégorie des immeubles assujettis à la compensation tenant lieu de taxes	0,81 / 100\$ d'évaluation

Mme Estelle Muzzi est pour
M. André Lafrance est contre
Mme Vicky Landry Bergeron est pour
M. Denis Robert est pour
M. Robert Duteau, maire, ne se prononce pas



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-314

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit maintenu le taux de la taxe sur les ordures et recyclage pour l'année 2019 à 228.00\$ l'unité.

RÉSOLUTION 2018-315

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit maintenu le taux de la taxe spéciale pour l'éclairage de la rue Pellerin pour l'année fiscale 2018 à 24.00\$ l'unité.

RÉSOLUTION 2018-316

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient maintenu le taux d'intérêt et les frais administratif pour arriérage de taxes municipales pour l'année fiscale 2019 à 10%.

RÉSOLUTION 2018- 317

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit publié le sommaire du budget 2019 et envoyé en format circulaire par le Bureau de poste.

RÉSOLUTION 2018-318

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit adopté le programme triennal d'immobilisation de 2019.

RÉSOLUTION 2018-319

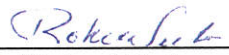
Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement des taxes municipales en 3 versements, qui seront dus, au plus tard, pour les dates suivantes :

- 27 mars 2019
- 27 juin 2019
- 27 septembre 2019

Ouverture (de la période des questions/ du débat) par le président

- Loisir et culture, baisse de taux
- Comité du Parc

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 17 décembre 2018 dédiée au budget 2019.


M. Robert Duteau
Maire


Mme Jocelyne Blanchet
Directrice générale, secrétaire-trésorière